

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.03.2023

Version n °: 1.00

Révision: 12.03.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:**INOLUB™ PTFE Additive Powder****Grades:****T-200 série, T-300 série, R-600 série, R-700 série, R-800 série****No CAS:**

9002-84-0

Numéro CE:

618-337-2

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation:

Résine PTFE synthétique/thermiquement dégradée, additifs fluoropolymères pour améliorer les propriétés d'une variété de substrats

Utilisations déconseillées: Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:Gujarat Fluorochemicals Limited
12/A Dahej, GIDC, Industrial Estate
Dahej, Gujarat 392130, India
Telephone : +91-2641-618031(Admin)/ 618086-87(Security)
Email : inoflon@gfl.co.in, contact@gfl.co.in

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Emergency Telephone Number: +91-2643-618081 (SHE) / 618086-87(Security)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant**Pictogrammes de danger** néant**Mention d'avertissement** néant**Mentions de danger** néant

2.3 Autres dangers

Le produit fini est inerte dans des conditions normales. Peut causer des brûlures thermiques à haute température.

Résultats des évaluations PBT et vPvB**PBT:** Non déterminé.**vPvB:** Non déterminé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

No CAS Désignation

CAS: 9002-84-0 Polytetrafluoroethylene

Code(s) d'identification**Numéro CE:** 618-337-2

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.03.2023

Version n °: 1.00

Révision: 12.03.2023

Nom du produit: INOLUBTM PTFE Additive Powder

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:

Aucune mesure particulière n'est requise.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après inhalation:

Veiller à l'apport d'air frais.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Après contact avec la peau:

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

N'ESSAYEZ PAS D'ENLEVER LA MATIÈRE FONDUE**Après ingestion:** Rincez vous la bouche. Les premiers soins ne sont généralement pas prévus.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique

Pour le polytétrafluoroéthylène (PTFE) et autres polymères polyfluorés associés : Les produits de la pyrolyse de ce matériau sont connus pour produire un syndrome de type grippal chez l'homme, qui dure de 24 à 48 heures.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

Ne dirigez pas un jet d'eau solide ou de la mousse dans un matériau en fusion en train de brûler ; cela pourrait provoquer des éclaboussures et propager le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone

Fluorure d'hydrogène (HF)

Polymères fluorés de faible poids moléculaire et particules.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.**Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.03.2023

Version n °: 1.00

Révision: 12.03.2023

Nom du produit: INOLUBTM PTFE Additive Powder

(suite de la page 2)

Porter un vêtement personnel de protection.

Eviter la formation de poussière.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

Les fluoropolymères renversés pendant la manipulation doivent être nettoyés immédiatement et des mesures appropriées doivent être prises pour éviter la création d'une surface glissante. Il est conseillé de prévoir des sols et des marches antidérapants dans les zones où les résines fluoropolymères sont régulièrement manipulées. Les surfaces glissantes dans les zones de marche et de travail présentent un risque élevé d'accident.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de poussière.

Ne pas respirer les produits de décomposition thermique. Éviter le contact de la peau et des yeux avec le matériau chaud. Pour un usage industriel ou professionnel uniquement. Ranger les vêtements de travail séparément des autres vêtements, de la nourriture et des produits du tabac. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas fumer : Fumer pendant l'utilisation de ce produit peut entraîner une contamination du tabac et/ou de la fumée et conduire à la formation de produits de décomposition dangereux.

Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions:

La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans l'emballage d'origine.

Indications concernant le stockage commun: Stockez à l'abri des agents oxydants, de la chaleur

Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des emballages bien fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.03.2023

Version n °: 1.00

Révision: 12.03.2023

Nom du produit: INOLUBTM PTFE Additive Powder

(suite de la page 3)

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.



Pendant le chauffage : évitez de respirer les vapeurs. À des températures de traitement plus élevées, s'il y a un potentiel d'exposition à partir d'un rejet non contrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus, ou dans toute autre circonstance où les respirateurs à purification d'air ne peuvent pas fournir une protection adéquate, appliquez un respirateur à air comprimé à pression positive.

Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Gants en PVC

Gants en caoutchouc

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

CEN 374

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps:



Vêtements de travail protecteurs.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physique

Solide

Forme:

Poudre

Couleur:

Blanc

Odeur:

Inodore

Point de fusion/point de congélation:

320 - 345 °C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Non applicable.

Inflammabilité

La substance n'est pas inflammable.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.03.2023

Version n °: 1.00

Révision: 12.03.2023

Nom du produit: INOLUBTM PTFE Additive Powder

(suite de la page 4)

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure:	Non applicable.
Supérieure:	Non applicable.
Point d'éclair	Non applicable.
Température d'inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH	Non applicable.
Viscosité:	
Viscosité cinématique	Non applicable.
Dynamique:	Non applicable.
Solubilité	
l'eau:	Insoluble Pas ou peu miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non applicable.
Densité et/ou densité relative	
Densité à 23 °C:	2.14 – 2.2 g/cm ³
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non applicable.
Densité de vapeur relative	Non applicable.
Caractéristiques des particules	Voir point 3.

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Le produit n'est pas un explosif.
Température de suintement:	
Propriétés comburantes	Non
Taux d'évaporation:	Non applicable.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.2 Stabilité chimique**

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Il n'y aura pas de polymérisation stable et dangereuse.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Il n'y aura pas de polymérisation dangereuse.**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.5 Matières incompatibles:**Réagit avec les agents oxydants forts: F₂, OF₂, ClF₃.

Agent réducteur : Sodium et potassium élémentaires.

Les poudres métalliques, comme l'aluminium et le magnésium, provoquent la combustion du PTFE à haute température.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone

Fluorure d'hydrogène

Polymères fluorés de faible poids moléculaire et particules.

Le PTFE surchauffé ou brûlé libère du fluorure d'hydrogène (un gaz très irritant et corrosif) et de petites quantités de fluorure de carbone (très toxique), du CO₂ et d'autres gaz toxiques.**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.03.2023

Version n °: 1.00

Révision: 12.03.2023

Nom du produit: INOLUBTM PTFE Additive Powder

(suite de la page 5)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien** la substance n'est pas comprise

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité**Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB** Non déterminé.**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets**Recommandation:** Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.**Emballages non nettoyés****Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**ADR/RID/ADN, IMDG, IATA** néant**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU****ADR/RID/ADN, IMDG, IATA** néant**14.3 Classe(s) de danger pour le transport****ADR/RID/ADN, IMDG, IATA****Classe** néant**14.4 Groupe d'emballage****ADR/RID/ADN, IMDG, IATA** néant

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.03.2023

Version n° : 1.00

Révision: 12.03.2023

Nom du produit: INOLUB™ PTFE Additive Powder

(suite de la page 6)

14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
"Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

la substance n'est pas comprise

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

la substance n'est pas comprise

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

la substance n'est pas comprise

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues la substance n'est pas comprise

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

la substance n'est pas comprise

Listes Inventaire Chimique:

EU - Polymer Exemption

Japan - ENCS

Australia - AICS

Canada - DSL

China - IECSC

Korea - ECL

New Zealand - NZIoC

Philippines - PICCS

Taiwan - TCSI

USA - TSCA

Thailand - TECI

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Acronymes et abréviations:

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

MARPOL: (from Marine Pollutant) International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC Code: International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk

UN: United Nations (also UNO: United Nations Organization)

NOEC: No Observed Effect Concentration

OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques

ASTM: American Society for Testing and Materials

WAF: Water Accommodated Fraction

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.03.2023

Version n °: 1.00

Révision: 12.03.2023

Nom du produit: INOLUBTM PTFE Additive Powder

(suite de la page 7)

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

FR